



TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.
la TEOM que vous payez est calculée sur le foncier bâti.
Propriétaire comme locataire payent la TEOMi

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
Département :				Commune :			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes d'ordures ménagères
Propriétés bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	11,16 %
	Taux 2020	%	%	%	%	%	11 %
	Adresse						
	Base						1731 217
	Cotisation						
	Adresse						
	Base						
	Cotisation						
	Cotisations						
	Variation	%	%	%	%	%	%
Propriétés non bâties	taux 2019						
	Taux 2020						
	Bases terres non agricoles						
	Bases terres agricoles						
	Cotisations 2019						
2020							
Variation							
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terr. const. communes	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Bases «Etat»							
Base «Collectivités»							
La part incitative de la Taxe d'ordures ménagères est de 26€							

Le taux est de 11% pour 2020

La base est de 1731

Le montant est de 217€

La méthode de calcul

1) Je calcule ma part fixe

Le montant de votre TEOM se calcule en multipliant le taux (11% pour 2020) par votre base
Dans l'exemple ci-dessus : $1731 \times 0,11 = 191\text{€}$

2) Je calcule ma part incitative

Dans cet exemple, mon bac à couvercle vert comptabilisé pour le calcul de la taxe a un volume de 140 litres.

Chaque levée coûte donc 2€ →

J'ai sorti 13 fois mon bac à couvercle vert entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 donc :
 $13 \times 2\text{€} = 26\text{€}$

Volume du bac	Tarifs unitaires des levées
120*	1,72€
140	2,00€
240	3,43€
360	5,15€
770	11,01€

Le montant de ma TEOM est donc de **217€** ($191\text{€} + 26\text{€} = 217\text{€}$)

* Ce bac n'est plus distribué

A noter :

Principe de la levée : 1 bac sorti = 1 bac levé

Pour tout renseignement concernant l'identification de vos bacs contactez le service expert au 02 51 72 72 33 / 02 51 72 72 14 ou teomi.ccvs.proprete@veolia.com
<http://teomi-ccvs.veolia.fr/>

Pour tout renseignement concernant la méthode de calcul, contactez l'ambassadrice du tri au 03 22 96 35 93